

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

Nom: AB INBEV
Numéro d'identification: 0417-497-106

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

4. Notification par

Une entreprise mère ou une personne détient le contrôle
Des personnes agissant de concert

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
M. Marcel Hermann Teffes	
M. Jorge Paulo Lemann	
M. Carlos Alberto da Veiga Scupira	
BRC SA RL de droit luxembourgeois	2 Boulevard de la Poire, L-1628, Luxembourg
EPS SA de droit luxembourgeois	488 Route de Longwy, L-1940, Luxembourg
Stichting Anheuser-Busch InBev de droit néerlandais	780 Amstelveensaweg, 1081 JK Amsterdam
Anheuser-Busch InBev SA	1 Grand' Place, 1000 Bruxelles
Rayvax Société d'Investissements SA	19 Square Vergote, 1200 Bruxelles
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	Ceresstraat 1, 4811 Breda, Pays-Bas
Fonds Verhelst SPRL à finalité sociale	1 Brouwerijplein, 3000 Leuven

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

ⓘ Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

07/03/2019 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

45

ⓘ Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

2.019.241.973

ⓘ Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction				
		# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
			Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Détenteurs de droits de vote						
M. Marcel Hermann Tolles	0	0		0,00%		
M. Jorge Paulo Lemann	0	0		0,00%		
M. Carlos Alberto de Veiga Skupira	0	0		0,00%		
BRC	37.598.236	39.962.901		1,98%		
EPS	99.999	99.999		0,00%		
EPS Participations	130.257.459	131.898.152		6,53%		
Stichting Anheuser-Busch InBev	663.074.832	663.074.832		32,84%		
Anheuser-Busch InBev	85.000.000	59.258.420		2,93%		
Brandbrew	405.894	405.894		0,02%		
Brandbev	74.498	138.299		0,01%		
Mexbrew	60.000	60.000		0,00%		
Sous-total	916.570.918	894.886.491		44,32%		
Rayvax Société d'Investissements	484.794	24.168		0,00%		
Sébaellen Holding	10	10		0,00%		
Sous-total	484.804	24.168		0,00%		
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	0	0		0,00%		
Fonds Baillet Latour	5.485.415	5.485.415		0,27%		
Sous-total	5.485.415	5.485.415		0,27%		
Fonds Verhelst	0	0		0,00%		
Fonds Voorzitter Verhelst	6.997.665	6.997.665		0,35%		
Sous-total	6.997.665	6.997.665		0,35%		
TOTAL		907.405.739	0	44,94%	0,00%	

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de votes pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
TOTAL					0	0,00%	

i Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	907.405.739	44,04%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

voy. Annexe

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenu/détiendra à nouveau 0 (DD/MM/YYYY) droits de vote à partir du

13. Information supplémentaire

voy. Annexe

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

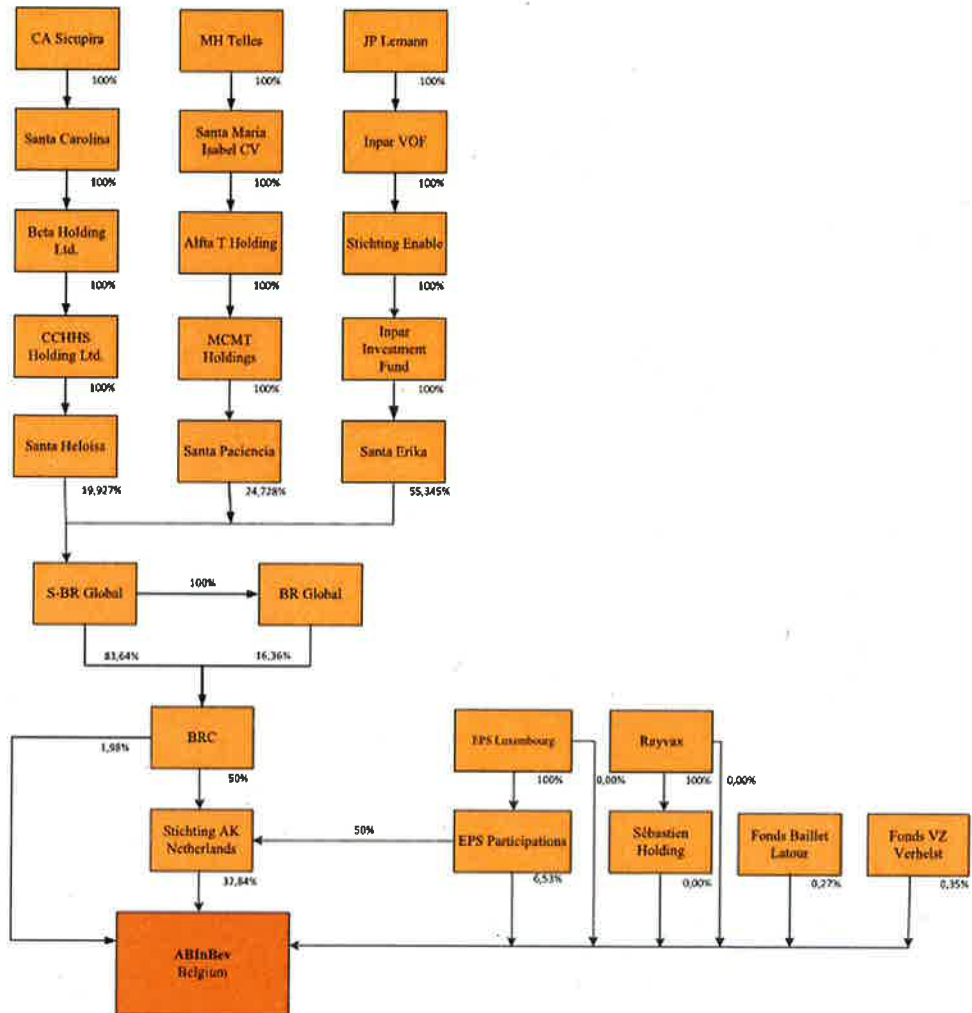
Nom & qualité

Signature

Annexe à la déclaration de transparence

a. Commentaires sous le point 11) : accord de concert et structure de l'actionnariat stable d'Anheuser-Busch InBev

- 1) EPS, EPS Participations, Rayvax Société d'Investissements, BRC et la Stichting Anheuser-Busch InBev sont liés par une convention d'actionnaires organisant le contrôle conjoint par EPS, EPS Participations et BRC de la Stichting Anheuser-Busch InBev et instituant un concert avec Rayvax Société d'Investissements.
- 2) Anheuser-Busch InBev et ses filiales Brandbrew, Mexbrew et Brandbev sont contrôlées par la Stichting Anheuser-Busch InBev, elle-même conjointement contrôlée par EPS, EPS Participations et BRC.
- 3) Le Fonds Baillet Latour et le Fonds Voorzitter Verhelst ont également conclu un accord de concert avec la Stichting Anheuser-Busch InBev. Le Fonds Baillet Latour est contrôlé par la stichting de droit hollandais Fonds InBev Baillet Latour. Le Fonds Voorzitter Verhelst est quant à lui contrôlé par la SPRL à finalité sociale Fonds Verhelst.
- 4) EPS Participations est détenue intégralement par EPS qui, pour sa part, ne fait l'objet d'aucun contrôle.
- 5) Le contrôle ultime de BRC est détenu conjointement par Messieurs Jorge Paulo Lemmann, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Marcel Herrmann Telles. Voyez le tableau ci-après pour plus de détails concernant la chaîne de contrôle complète de BRC.
- 6) Sébastien Holding est contrôlée par Rayvax Société d'Investissements.



b. Remarques sous le point 13):

- 1) Certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev (administratiekantoor) :

EPS détient 1 certificat, EPS Participations détient 331.537.415 certificats et BRC détient 331.537.416 certificats émis par la Stichting Anheuser-Busch InBev. Chacun de ces certificats donne potentiellement droit à 1 action Anheuser-Busch InBev, dont la Stichting Anheuser-Busch InBev est titulaire. Ces certificats ne sont pas repris au point 10) B), sans quoi les droits de vote qu'ils représentent auraient été comptabilisés deux fois.

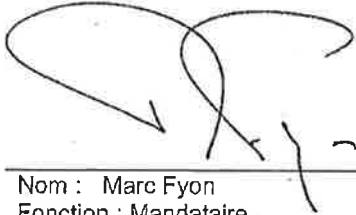
- 2) Les personnes physiques exerçant le contrôle ultime sur BRC effectuent la déclaration pour le compte des sociétés exerçant un contrôle intermédiaire en amont de BRC, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. Etant donné que plusieurs sociétés détiennent un contrôle intermédiaire sur BRC sans toutefois détenir de participation dans Anheuser-Busch InBev, ces sociétés n'ont pas été reprises dans le tableau des quotités, mais dans le tableau ci-dessus.
- 3) EPS effectue la déclaration pour le compte de EPS Participations, sa filiale, en vertu de l'article 11, § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 4) Rayvax Société d'Investissements effectue la déclaration pour le compte de Sébastien Holding, sa filiale, en vertu de l'article 11, § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 5) Anheuser-Busch InBev effectue la déclaration pour le compte de Brandbrew, Mexbrew et Brandbev, ses filiales, en vertu de l'article 11 § 1^{er} de la loi du 2 mai 2007.
- 6) La Stichting Fonds InBev Baillet Latour effectue la déclaration pour le compte de la SPRL à finalité sociale Fonds Baillet Latour, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. La Stichting ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.
- 7) La SPRL à finalité sociale Fonds Verhelst effectue la déclaration pour le compte de la SPRL à finalité sociale Fonds Voorzitter Verhelst, en vertu de l'article 11, §1^{er} de la loi du 2 mai 2007. La première desdites sociétés ne détient directement aucune action Anheuser-Busch InBev.

Pour M. Marcel Hermann
Telles,



Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

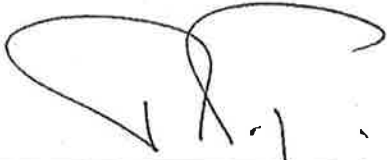
Pour M. Jorge Paulo Lemann



Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire



Pour M. Carlos Alberto da
Veiga Sicupira,



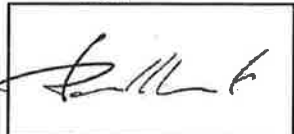
Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

Pour BRC SàRL,


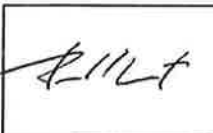
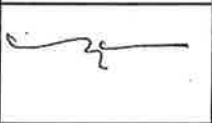


Nom : Marc Fyon
Fonction : Mandataire

Pour la Stichting Anheuser-Busch InBev,

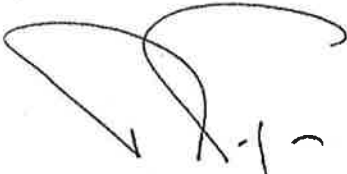
	
Nom : PAUL CORNET Fonction : Class A Director	Nom : Marc Fyon Fonction : Mandataire de Roberto Thompson, Class B Director

Pour EPS SA,

	
Nom : G. de Spoelbech Fonction : Administrateur	Nom : PAUL CORNET Fonction : Administrateur
	
Nom : Maximilien de Limburg Stirum Fonction : Administrateur	


**Pour la Stichting Anheuser-
Busch InBev,**

Nom :
Fonction : Class A Director

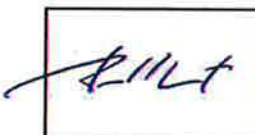


Nom: Marc Fyon
Fonction : Mandataire de
Roberto Thompson, Class B
Director

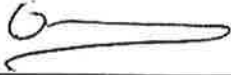
Pour la Stichting Anheuser-Busch InBev,

	
Nom : <u>PAUL CORNET</u> Fonction : Class A Director	Nom : Marc Eyon Fonction : Mandataire de Roberto Thompson, Class B Director

Pour EPS SA,

	
Nom : Fonction : Administrateur	Nom : <u>PAUL CORNET</u> Fonction : Administrateur
	Nom : Fonction : Administrateur

**Pour Anheuser-Busch InBev
SA,**



Nom : **Guy Ernotte Dumont**
Fonction : *Global Director Equities*



Nom : **Jan-Vandermeersch**
Fonction : **Global Legal Director Corporate**

**Pour Rayvax Société
d'Investissements SA,**

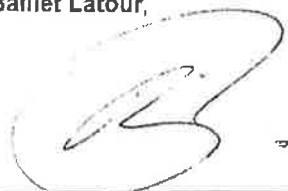


**Nom : Pax Affaires S.A.
Fonction : Administrateur
François Detandt
Représentant permanent**



**Nom: Arnoud de Pret
Fonction : Administrateur**

**Pour la Stichting Fonds InBev
Baillet Latour,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Loire', written over a horizontal line.

**Nom : Benoit Loire
Fonction : Zaakvoerder**

**Pour le Fonds Verhelst SPRL
à finalité sociale,**



Nom: Mariëke Van der Straeten
Fonction: 13/03/2013



Nom: C. HERIYANI
Fonction: 13/03/2013